

Délégations de Service Public
Parcs de Stationnement en Ouvrage

Rapport d'activité 2005

Sommaire

Le stationnement à Rouen

l'offre de stationnement	p 4 à 6
les parcs publics de stationnement en ouvrage	p 7 à 10

Les rapports d'activité

SNC Parking des Emmurées	p 11 à 14
Parking des Emmurées	
Q-Park Services	p 15 à 18
Parking du Palais	
EFFIA Concessions	p 19 à 22
Parking de la Gare	
SEM ROUEN PARK	p 23 à 30
Parking de l'Hôtel de Ville	
Parking de la Bourse	
VINCI PARK.....	p 31 à 41
Parking de la Haute Vieille Tour	
Parking du Vieux Marché	
Parking de la Pucelle	
Parking Saint-Marc	

La synthèse de l'année 2005

la fréquentation et les recettes	p 42 à 44
les tarifs	p 45 à 46
les indicateurs économiques et financiers.....	p 47 à 49

LE STATIONNEMENT A ROUEN

L'offre de stationnement

L'offre globale de stationnement de la Ville de Rouen est constituée par l'ensemble des places disponibles sur le domaine public et privé de la Ville.

Ces places se répartissent de la façon suivante :

✕ **30 889 places sur voirie, non réglementées et gratuites dont 3 700 matérialisées**

✕ **4 189 places sur voirie, réglementées**

On distingue ici :

- 3 940 places avec horodateurs.
En zone orange, la stationnement est limité à 2h. Il est payant du lundi au samedi de 9h à 13h et de 14h à 19h.
En zone verte, le stationnement est autorisé pour la journée ou la demi-journée. Il est payant du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.
- 249 places en zones "Park en Ciel".
Dans ces zones, la présence d'agents encaisseurs offre aux usagers la possibilité d'être remboursés du temps de stationnement qu'ils n'auraient pas consommé. La durée maximum de stationnement autorisé dans ces zones est de 90 mn pour 2 €.

✕ **8 978 places de parking en ouvrage**

La Ville de Rouen est propriétaire de 8 parcs en ouvrage représentant 4 038 places de stationnement :

- le parking des Emmurées,
- le parking du Palais,
- le parking Saint-Marc,
- le parking de la Haute Vieille Tour,
- le parking du Vieux-Marché,
- le parking de la Pucelle,
- le parking de l'Hôtel de Ville,
- le parking de la Gare.

D'autres organismes publics ou privés sont propriétaires de parkings offrant 4 940 places de stationnement ouvertes au public:

- Le parking de la Bourse qui appartient à l'Etat et qui fait l'objet d'un transfert de gestion à la Ville
- Le parking Gambetta-Martainville qui appartient au Centre Hospitalier Universitaire
- Le Parc-relais du Mont-Riboudet qui dispose d'une liaison directe avec les transports en commun TEOR et qui appartient à la Communauté d'Agglomération Rouennaise.
- Les parkings Saint-Sever et Square des Arts
- Le parking SNCF destiné aux usagers de la SNCF.

Les tableaux ci-après récapitulent et quantifient cette offre de stationnement.

Stationnement sur voirie

PAYANT		GRATUIT	
Horodateurs		Places matérialisées	
zone orange	2 325 pl	place du Boulingrin	400 pl
zone verte	1 615 pl	parking de la mare aux planches	300 pl
	3 940 pl	Parking quai bas rive gauche	3000 pl
			3 700 pl
Park en Ciel		Places non matérialisées	
place de la madeleine	67 pl		23 000 pl
place des Carmes	31 pl		
place Martin Luther King	42 pl		
place Gaillardbois	45 pl		
place du Vieux-Marché	64 pl		
rue Rollon(33 pl)			
rue G. le Conquérant (31 pl)			
	249 pl		
4 189 places		26 700 places	

On peut donc estimer à **30 889** le nombre de places de stationnement sur voirie.

Park en ciel

En juin et en octobre 2005, un réaménagement du nombre de places Park en Ciel a été organisé pour la place des Carmes, la Place Martin Luther King, la Place du Gaillardbois et la place du Vieux-Marché.

Horodateurs

En avril 2006 une tarification résidentielle a été mise en place ce qui a modifié la gestion du stationnement de surface.

Dorénavant, les habitants résidant dans une zone de stationnement payant (Rouen étant découpée en 4 zones) peuvent bénéficier d'un tarif privilégié moyennant l'achat d'une carte de stationnement (15 €/mois ; 40 €/trimestre ; 70 €/année)

Par ailleurs, un tarif unique de stationnement par horodateur a été mis en place. Limité à deux heures, il s'applique du lundi au samedi, de 9h à 13h et de 14h à 19h (stationnement gratuit les dimanches et jours fériés). Les tarifs applicables sont les suivants :

- 0,10 € pour 10 mn
- 0,50 € pour 50 mn
- 0,70 € pour 1h
- 1,20 € pour 1h20
- 1,70 € pour 1h40
- 2,20 € pour 2h

Stationnement en ouvrage

PAYANT		GRATUIT
<u>- Parkings Ville de Rouen</u>		Aucun parking public gratuit
Parking du Palais	1 130 places	
Parking Saint-Marc	531 places	
Parking de la Gare	461 places	
Parking de la Pucelle	441 places	
Parking de la Haute Vieille Tour	428 places	
Parking du Vieux-Marché	408 places	
Parking de l'Hôtel de Ville	361 places	
Parking des Emmurées	<u>278 places</u>	
	4 038 places	
<u>- Parkings autres organismes publics</u>		Gratuit pour les usagers TEOR (moyennant le prix d'un titre de transport en commun)
Parking de la Bourse	189 places	
Parking Gambetta Martainville (C.H.U.)	1 000 places	
Parc relais – Mont Riboudet (C.A.R.)	951 places	
Parc SNCF	<u>370 places</u>	
	2 596 places	Gratuit du dimanche 1h au lundi 5h
<u>- Parkings privés</u>		
Parking Square des Arts	544 places	
Parking Saint-Sever	<u>1 800 places</u>	
	2 344 places	

Le nombre de place de stationnement en ouvrage s'élève à **8 978**.

Les parcs de stationnement en ouvrage appartenant à la ville

A Rouen, les huit parkings appartenant à la Ville sont exploités et gérés sur la base de contrats de délégation de service public.

L'exploitation du parking de la Bourse, qui appartient à l'Etat, a fait également l'objet d'une délégation de service public.

Cinq sociétés se partagent l'exploitation de ces parkings.

1. Les modes de gestion

Les collectivités locales disposent d'une liberté de choix sur les modes de gestion de leur service public. Elles peuvent recourir à une gestion directe ou à une gestion déléguée.

- Dans le cas d'une exploitation en régie directe, la collectivité décide de conserver l'entière maîtrise du service. Elle dispose du pouvoir d'organisation et de gestion de ce service. Ce choix implique que soient réunies au sein de la collectivité, les compétences techniques financières, et humaines pour exploiter le service. Actuellement aucun parking public n'est exploité sous ce mode de gestion.
- La collectivité peut également décider de confier la gestion du service public à une personne privée ou à une autre personne publique par le biais d'une convention de gestion déléguée (ou convention de délégation de service public). Le Code Général des Collectivités Territoriales en donne la définition suivante dans son article L.1411-1 : *«contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. »*

Traditionnellement, on distingue trois principaux contrats de gestion déléguée : la concession, l'affermage et la régie intéressée.

Dans le cas d'une concession ou d'un affermage, le concessionnaire ou le fermier exploite le service à ses risques et périls. Il se rémunère sur les prix payés par les usagers. La collectivité conserve néanmoins le contrôle de la gestion en définissant dans le contrat de délégation de service public les obligations à la charge du concessionnaire ou du fermier qui garantissent que l'activité continuera à répondre aux exigences du service public (continuité, égalité). La collectivité doit veiller au respect de ces obligations et en sanctionner la violation.

A la différence du contrat de concession, dans un contrat d'affermage les dépenses de premier établissement sont réalisées par la collectivité. Seule l'exploitation du service est confiée au délégataire.

Dans un contrat de régie intéressée, la collectivité finance elle-même l'établissement du service et en confie la gestion à une personne privée qui est rémunérée par la collectivité. Le délégataire (régisseur) agit "pour le compte" de la collectivité et

perçoit une part du résultat. Le régisseur intéressé est soumis à un contrôle très strict et doit respecter les règles de la comptabilité publique.

A Rouen, la plupart des contrats ont été conclus sous forme de concession pour des durées relativement longues, allant de 30 à 40 ans. Ces contrats prévoyaient en effet de lourds investissements de construction et de reconstruction et l'exploitation du service.

Les trois derniers contrats qui ont été conclus par la Ville (parking de la Gare, parking de l'Hôtel de Ville et parking de la Bourse) ont été renouvelés selon la procédure de délégation de service public instaurée par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite "loi Sapin", codifiée aujourd'hui aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces contrats prévoient des durées d'exploitation plus courtes.

Parkings	Nombre de places	Date du contrat	Début d'exploitation	Durée	Fin d'exploitation
Emmurées	278	20 janvier 1978	7 déc. 1978	30 ans	7 déc. 2008
Vieux-Marché	408	20 juillet 1973	15 sept. 1975	30 ans	1 ^{er} janv. 2009*
Haute Vieille Tour	428	2 mai 1978	14 déc. 1979	30 ans	14 déc. 2009
Hôtel de Ville	361	31 octobre 2000	6 nov. 2000	10 ans	6 nov. 2010
Bourse	189	29 sept. 2004	1 ^{er} oct. 2004	11 ans	30 sept. 2015
Gare	461	31 décembre 1998	31 déc. 1998	20 ans	31 déc. 2018
Saint-Marc	531	3 décembre 1992	20 mars 1992	30 ans	20 mars 2022
Palais	1130	27 avril 1990	1 ^{er} mai 1990	40 ans	30 avril 2030
Pucelle	441	30 avril 1993	9 oct. 1995	38 ans	9 oct. 2033

*au 1^{er} janvier 1979 report de la date de début du contrat de concession

2. Les sociétés délégataires de service public

A l'exception du parking de l'Hôtel de Ville et du parking de la Bourse exploités par une Société d'Economie Mixte, tous les autres parkings sont exploités par des sociétés à capitaux totalement privés.

Les sociétés délégataires sont les suivantes

parkings	Nombre de places exploitées	délégataires	Groupe d'appartenance
Parking des Emmurées	278	SNC Parking des Emmurées	Bouygues Immobilier
Parking du Palais	1130	SRS (Société Rouennaise de Stationnement)	Q-Park Services
Parking du Vieux-Marché	408	Sogeparc	Société Vinci Park
Parking de la Pucelle	441	Sogeparc	Société Vinci Park
Parking de la Haute Vieille Tour	428	Sogeparc	Société Vinci Park
Parking Saint-Marc	531	Effiparc Centre	Société Vinci Park



--	--	--	--

parkings	Nombre de places exploitées	délégataires	Groupe d'appartenance
Parking de la Bourse	189	SEM Rouen Park	
Parking de la Gare	461	Effia Concession	EFFIA
Parking de l'Hôtel de Ville	361	SEM Rouen Park	

Aucune modification n'est intervenue en 2005 dans le capital social des sociétés.

En décembre 2004, SCETA-PARC a annoncé à la Ville un changement dans l'organisation interne du Groupe EFFIA auquel elle appartient. Dans la nouvelle organisation mise en place, Sceta-France sa filiale VIA Stationnement ont changé de dénomination sociale et se nomment : EFFIA Concession et EFFIA Stationnement. Ces changements sont intervenus au 1^{er} juillet 2005.

Le 5 juillet 2006, Vinci Park a informé la Ville d'un changement de dénomination sociale de sa société Sogeparc France qui devient Vinci Park France. Ce changement est destiné à faciliter l'identification de la société au Groupe Vinci Park.

3. Le contrôle annuel des délégations de service public

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires de service public doivent produire chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Dans le cadre de la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, l'article L.1413-1 du CGCT prévoit la présentation, chaque année, de ces rapports d'activité à la commission consultative des services publics locaux.

Cette commission a été créée le 27 septembre 2002 par la Ville de Rouen. Les associations représentatives d'usagers qui examineront ces rapports d'activité sont les suivantes :

- l'Union Fédérale des Consommateurs – UFC Que Choisir Rouen
- la Fédération des Familles de France
- l'Union Féminine Civique et Sociale
- l'Union Locale de la Confédération Syndicale des Familles
- l'Automobile Club de l'Ouest
- la Prévention Routière

Suite à la réunion de cette Commission pour l'examen des rapports 2003, il a été demandé aux délégataires d'apporter davantage de précisions sur les services pouvant être rendus aux usagers.

Un décret du 14 mars 2005 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales sur le contenu du rapport annuel d'activité transmis par les délégataires de service public. Ces dispositions devront s'appliquer à la présentation du rapport d'activité 2006.

Jusqu'alors aucune exigence légale n'ayant été imposée, le contenu de ces rapports pouvait être très inégal. Le décret impose dorénavant au délégataire de fournir :

- un compte annuel de résultat d'exploitation rappelant également les données de l'année précédente.
- une présentation des méthodes et des éléments de calcul économiques retenus pour déterminer les produits et les charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation. Ces méthodes devront être identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle motivée.
- un compte rendu de la situation des biens et des immobilisations nécessaires à l'exploitation du service délégué.
- un état du suivi du programme d'investissement
- un état des dépenses de renouvellement réalisées dans l'année.
- un inventaire des biens de retour, des biens de reprise.
- les engagements à incidence financière.
- une analyse de la qualité du service qui sera appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant.

Depuis l'exercice 2004, la Ville a demandé aux délégataires d'apporter un certain nombre d'informations complémentaires aux éléments habituellement adressés. Elle leur a communiqué une liste contenant les informations minimums en termes financiers, économiques ou qualitatifs qu'elle souhaitait retrouver dans les rapports d'activité.

Pour l'exercice 2005, la société Vinci Park a d'ores et déjà modifié la présentation et le contenu de son rapport d'activité en complétant, pour l'ensemble de ses rapports d'activité, la partie comptable des rapports. Trois notes explicatives ont été jointes à l'attestation du commissaire aux comptes :

- une note présentant les méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs imputés au compte de résultat d'exploitation,
- une note présentant la méthode de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation (annexe 1 : Règles et Méthodes Comptables),
- une note sur les critères de répartition des charges indirectes, notamment les charges de structure (Annexe 2 : Gestion des Services Commun).

Concernant la qualité du service rendu, Vinci Park a proposé à la Ville une liste d'éléments d'appréciation. Ces éléments pourraient être formalisés par un avenant aux contrats.

LES RAPPORTS D'ACTIVITE 2005

SNC Parking des Emmurées

Le Parking des Emmurées

Par convention du 20 janvier 1978, la Ville a concédé à la SNC Parking des Emmurées la construction et l'exploitation du parking des Emmurées ainsi que la construction d'une halle de marché. Ce parking comporte trois étages en élévation et comprend 278 places dont 45 places pouvant être amodiées.

La durée de ce contrat est de 30 ans. Il prendra fin le 7 décembre 2008.

Depuis le mois de mai 2002, la SNC Parking des Emmurées (dont l'actionnaire majoritaire est la société Bouygues Immobilier) a confié l'exploitation du parking à la société Q-Park Services.

1 - Fréquentation

• Visiteurs horaires

	2003	2004	2005	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	9 714	9 879	11 875	+ 20,20 %
ticket moyen	2,02 €	2,04 €	1,84 €	-0,2 %
durée moyenne de stationnement	1h30	1h44	1h34	
Pics de fréquentation	déc, oct, nov	déc, mai, avril	déc, août, mars	

• Abonnés

	2003	2004	2005	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés	275	270	319	+27,60 %

Ce parc reste principalement un parc d'abonnés dont les abonnements sont essentiellement souscrits par des organismes publics (DDE, CPAM, DDASS, etc).

L'examen des trois dernières années montre une augmentation constante du nombre d'abonnés. La fréquentation horaire augmente également cette année. Toutefois, comparé aux autres parcs le nombre de visiteurs horaires reste faible au regard de sa capacité.

(le nombre d'abonnés est supérieur au nombre de places dans le parc ce qui s'explique par un système d'abonnements avec permutation horaire et places non affectées qui favorise la rotation des véhicules sur une même place).

2 - Tarifs (TTC)

	2003	2004	2005	évolution
horaires				
30mn	0,70 €	0,70 €	0,70 €	0 %
1h	1,30 €	1,30 €	1,30 €	0 %
2h	2,30 €	2,30 €	2,30 €	0 %
3h	3,20 €	3,20 €	3,20 €	0 %
12h	5,30 €	5,30 €	5,30 €	0 %
24h	6,00 €	6,00 €	6,00 €	0 %
abonnements				
mois	50 €	51 €	51,00 €	0 %
trimestre	150 €	153 €	153 €	0 %

Les tarifs horaires et abonnés n'ont pas été modifiés par rapport à l'exercice précédent. Certains abonnements souscrits par des organismes publics ont fait l'objet d'un contrat particulier avec la Ville dès le début d'exploitation du parking. Leurs prix subissent une révision annuelle.

3 - Chiffre d'affaires (TTC)

	2003	2004	2005	évolution 2004/2005
CA Stationnement horaire	19 654 €	20 186 €	21 491 €	+ 6,46 %
CA Abonnements	170 772 €	178 302 €	179 941 €	+ 0,92 %
CA Divers	54 758 €	31 535 €	48 871 €	+ 55 %
CA Total	245 183 €	230 023 €	250 303 €	8,82%

Soit un CA/place (hors recettes diverses) en 2005 : 753 €

Le chiffre d'affaire horaire et abonné est en augmentation (la révision de prix de certains abonnements publics peut expliquer cette progression). Les recettes diverses sont notamment constituées de refacturation de charges aux amodiataires.

4 - Redevance

La SNC Parking des Emmurées doit verser à la Ville une redevance égale à 50% des bénéfices distribués.

Actuellement aucune redevance n'est perçue par la Ville en raison de l'absence de distribution de bénéfices par la société.

Néanmoins, la SNC constitue chaque année une provision dont le solde reviendra à la Ville en 2008, date de fin de contrat.

5 - Travaux

Des travaux de renouvellement ont été entrepris au cours de l'exercice 2005 tels que :

- le remplacement de l'éclairage des deux cages d'escalier,
- la remise en état et le remplacement de quelques appareils d'éclairage hors service dans les différents niveaux du parking
- le remplacement de la totalité des néons,
- des travaux de réfection des peintures des murs sur l'ensemble des deux niveaux et dans la rampe d'accès du niveau 1 vers le niveau 2
- la mise en place des panneaux indiquant «réservés» pour les places des copropriétaires.

Des travaux d'entretien courant ont également été effectués en cours d'année :

- la maintenance et l'inspection des installations électriques
- la maintenance et la vérification des extincteurs
- la maintenance et l'entretien du matériel de péage
- la maintenance et l'entretien de l'ascenseur

Q-Park Services

Le Parking du Palais

Par convention du 27 avril 1990, la Ville a confié la construction et l'exploitation du parking du Palais à la SEM du Parking du Palais. En 1991, le contrat a été transféré à la Société Rouennaise de Stationnement, dont le capital est actuellement détenu par la société Q-park.

Ce parking comprend 4 niveaux dans la partie Espace du Palais et 2 niveaux dans la partie Delacroix.

La durée du contrat a été fixée à 40 ans. Il se termine le 30 avril 2030.

Ce parking comporte 1130 places exploitables. Depuis 2005, 15 places sont amodiées.

2 - Fréquentation

• Visiteurs horaires

	2003	2004	2005	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	768 541	790 880	830 047	+ 4,95 %
ticket moyen	3,12 €	3,16 €	3,25 €	+ 2,85 %
durée moyenne de stationnement	1h56	1h55	1h57	
Pics de fréquentation	déc, mai, janv	déc, oct, janv	déc, sept, juin	

• Abonnés

	2003	2004	2005	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés, toutes cartes confondues	782	717	756	+5,44 %

Le ticket moyen a connu une légère augmentation due à la révision tarifaire.

A la fin de l'exercice 2004, le parc a commencé à reconquérir des abonnés malgré le transfert d'un certain nombre de contrats d'abonnement vers le parking Square des Arts à son ouverture en 2003. Cette évolution se vérifie encore en 2005.

La fréquentation est en constante augmentation depuis plusieurs années.

3 - Tarifs (TTC)

	2003	2004	2005	évolution
horaires				
30mn	0,80 €	0,80 €	0,80 €	0,00 %
1h	1,70 €	1,70 €	1,80 €	+ 5,88 %
2h	3,20 €	3,30 €	3,30 €	0,00 %
3h	4,50 €	4,70 €	4,70 €	0,00 %
12h	8,40 €	8,70 €	8,80 €	+ 1,14 %
24h	10 €	10,40 €	10,50 €	+ 0,96 %
abonnements				
permanents	89 €	92,00 €	93,50 €	+ 1,63 %
semaine	79,50 €	82,00 €	83,00 €	+ 1,21 %
nuît	36,05 €	29,00 €	29,00 €	0,00 %

Une révision tarifaire est intervenue au 1er janvier 2005 pour les abonnements et les tarifs horaires

4 - Chiffre d'affaire (TTC)

	2003	2004	2005	évolution 2004/2005
CA Stationnement horaire	2 396 569 €	2 498 519 €	2 700 350 €	+ 8,08 %
CA Abonnements	744 816 €	689 918 €	735 634 €	+ 6,62 %
CA Divers	43 839 €	47 417 €	62 452 €	+ 31,71 %
CA Total	3 185 224 €	3 235 854 €	3 498 436 €	+ 8,11 %

Soit un CA/place (hors recettes diverses) en 2005 : 2 589 €

Les éléments décrits dans l'analyse de la fréquentation et des tarifs permettent de comprendre l'évolution du CA.

Le CA divers se compose des recettes liées aux tickets commerçants, à l'affichage dans le parc, à la publicité sur les tickets de stationnement, aux recettes des distributeurs de boissons et sucreries.

5 - Redevance

La redevance du parking du Palais est composée de deux parts :

- ⇒ 30 % de la part du CA réel (hors subvention Ville) excédant 110% du CA prévisionnel de l'année considérée.
- ⇒ 50 % de la part du CA réel (hors subvention Ville) excédant 130 % du CA prévisionnel de l'année considéré.

	2003	2004	2005	évolution
1 ^{ère} part de redevance	10 026,25 €	18 086,93 €	42 740,25 €	+ 136,30 %
2 ^{ème} part de redevance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 %

6 - Travaux/Services rendus aux usagers

Des travaux importants ont été réalisés en 2005 notamment :

- la rénovation du parc en fonction de la charte de la Société Q-park ("House Style ») contribuant à l'aspect sécuritaire du parking (ex : porte pare flamme transparente).
- des travaux de réfection des peintures au sol, mur et plafond sur l'ensemble des niveaux -2, -3 et les rampes d'accès au parc.
- le remplacement des portes coupe-feu.
- La mise en place de barrière de sécurité pour les piétons près des sorties.
- Le remplacement de toutes les grilles de ventilations.
- L'aménagement des locaux d'exploitation.
- Le remplacement des éclairages de toutes les rampes.

Des travaux de renouvellement ont été entrepris tels que le renouvellement de 20 % des détecteurs incendie, l'entretien des cuves de rétention d'eau pour les pompes de relevage du niveau -5 (à raison d'une fois par an) ainsi que le remplacement de toute la signalétique du parc.

De plus, l'éclairage des deux niveaux de la partie Delacroix a été remplacé et renforcé.

Des travaux d'entretien courant ont été effectués (système de ventilation, détection incendie, groupe électrogène, etc)

Concernant les relations avec les usagers, les principales réclamations ont porté en 2005 sur quelques dommages (vols, éraflures) subis par les véhicules à l'intérieur du parc.

Au cours de l'année 2005, Q-Park a diffusé auprès de sa clientèle un questionnaire de satisfaction. L'analyse des résultats lui a permis de fixer des objectifs portant sur :

- l'amélioration de la réactivité face aux incidents,
- la proximité avec le client
- l'efficacité du nettoyage

EFFIA Concessions

Le Parking de la Gare (hors parking SNCF)

Par convention du 31 décembre 1998, la Ville de Rouen a confié la réalisation de travaux de rénovation et l'exploitation du Parking de la Gare, situé rue Verte à Rouen, à la société Sceta-Parc (Groupe SNCF).

La durée de la concession est de 20 ans. Elle s'achèvera donc le 31 décembre 2018.

Ce parc comporte 461 places exploitables réparties sur 8 niveaux.

1 - Fréquentation

• Visiteurs horaires

	2003	2004	2005	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	30 652	30 184	40 815	+ 35,22 %
ticket moyen	5 €	5,64 €	6,45 €	+ 16,13 %
durée moyenne de stationnement	3h52	4h20	5h24	
Pics de fréquentation	nov, déc, janv	juin, déc, nov	sept, juil, nov	

• Abonnés

	2003	2004	2005	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés, toutes cartes confondues	301	290	262	- 9,66 %

La valeur de ticket moyen a augmenté en raison de la hausse des tarifs intervenue au 1^{er} janvier de l'année 2005.

Le nombre de visiteurs horaires est en nette progression en 2005. Cette augmentation est due essentiellement au déplacement d'une partie de la clientèle du parc P1 (SNCF) suite aux travaux nécessitant la neutralisation de nombreux emplacements durant six mois. EFFIA précise que cela a contribué à améliorer la connaissance du "parking de la Gare" par les usagers SNCF. Certains clients ayant délaissé le "parc SNCF" au profit du "parking de la Gare".

Comme l'année passée, le nombre d'abonnements continue à diminuer. D'après la Société EFFIA, cette baisse est en partie due au départ de plusieurs sociétés de l'immeuble de bureaux situés rue Verte, malgré les efforts de promotion du parking auprès des futurs locataires.

2 - Tarifs (TTC)

	2003	2004	01/04/05	évolution
horaires				
de 0 mn à 10 mn	gratuit			
de 0 mn à 20 mn		gratuit	gratuit	
de 10 mn à 30 mn			1,00 €	
de 20 mn à 1h	1,80 €			
de 30 mn à 1h	3,60 €			+ 2,70 %
de 1h à 2h		3,70 €	3,80 €	
de 2h à 4h	5,30 €	5,50 €	5,60 €	+ 1,82 %
De 4h à 6h	6,20 €	6,40 €	6,60 €	+ 3,13 %
de 6h à 12h	7,20 €	7,90 €	8,10 €	+ 2,53 %
de 12h à 24h	7,60 €	8,50 €	8,70 €	+ 2,35 %
au-delà, par 12h supplémentaires	3,70 €	3,80 €	3,90 €	+ 2,63 %
abonnements				
mois	83,00 €	85,90 €	80,70 €	- 6,05 %
trimestre	249,10 €	257,70 €	263,90 €	2,41 %
année	913,50 €	945,20 €	968,00 €	2,41 %
mois (nuit)	37,10 €	38,40 €	36,30 €	5,47 %
pass 1 mois			100,00 €	

En 2005, l'exploitant a proposé à la Ville de réduire le temps de gratuité de 20 à 10 minutes et de créer deux nouvelles tranches horaires : 10 à 30 minutes au tarif de 1,00 € et de 30 minutes à 1h au tarif de 1,90 €.

Cette révision tarifaire a conduit à une augmentation de l'ensemble des tarifs de 2,41 % par rapport à l'année précédente.

Au 1^{er} avril 2005 le "pass 1 mois" a été mis en place. Celui-ci offre un accès illimité au parking durant la période choisie par le client.

3 - Chiffre d'affaires (TTC)

	2003	2004	2005	évolution 2004/2005
CA Stationnement horaire	191 958 €	203 679 €	220 354 €	+ 29,39 %
CA Abonnements	289 910 €	267 904 €	264 113 €	-1,42 %
CA Divers	119 €	598 €	86 €	- 85,62 %
CA Total	481 987 €	472 181 €	527 742 €	11,8 %

Soit un CA/place (hors recettes diverses) en 2005 : 856 €

L'augmentation du chiffre d'affaire est due principalement à la hausse de la fréquentation horaire du parc.

4 - Redevance

Effia verse chaque année à la Ville une redevance annuelle de 7 622,45 € H.T. (valeur décembre 1998) révisable selon l'indice du coût de la construction.

	2003	2004	2005	évolution
redevance	8 378,93 €	8 615,26 €	9 109,40 €	+ 5,74 %

5 - Travaux/Services rendus aux usagers

Une visite du parking est organisée chaque année en présence des services techniques de la Ville. Elle permet de constater l'état général de l'ouvrage.

En 2005, seuls des travaux d'entretien et de maintenance annuels ont été effectués. Par ailleurs, un aménagement paysagé a été réalisé sur le talus à proximité de la passerelle routière.

Des actes de dégradation sont régulièrement constatés dans ce parking qui sert de lieu de passage vers le parc SNCF.

Sceta- Parc a par ailleurs fait une demande auprès de la Ville afin de compléter le jalonnement de proximité du parking.

Pour fidéliser ses abonnés réguliers, Sceta Parc a mis en place, à partir du 1^{er} avril 2005, une nouvelle politique d'abonnement. Les abonnements mensuels, trimestriels, semestriels et annuels seront remplacés par les deux produits suivants :

- **Pass 1 mois** destinés aux usagers souhaitant s'abonner pour une courte période (1 à 3 mois maximum). La Pass offre un accès illimité au parking durant la période choisie par le client.
- **Abonnement durée libre** pour les usagers désirant stationner dans le parking pour une période minimale de trois mois. La souscription et le paiement de l'abonnement ne se fait plus au bureau d'accueil du parking mais par le biais du Centre Relations Clients. Cette formule permet au client de ne pas avoir à se déplacer pour renouveler son abonnement s'il accepte le prélèvement automatique ; il reste libre d'y mettre fin par simple lettre en respectant un préavis d'un mois.

SEM ROUEN PARK

Le Parking de l'Hôtel de Ville

Par convention du 31 octobre 2000, la Ville de Rouen a confié à la SEM Rouen Park l'exploitation du parking de l'Hôtel de Ville.

La durée de la concession est de 10 ans.

Ce parc comporte 338 places exploitées sur 361 (24 amodiations).

1 - Fréquentation

• Visiteurs horaires

	2003	2004	2005	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	186 129	190 683	196 585	+ 3,10 %
ticket moyen	3,16 €	3,23 €	3,20 €	- 0,93 %
durée moyenne de stationnement	1h27	1h30	1h24	
pics de fréquentation	sept, oct, déc	juin, oct, déc	déc, juin, sept,	

• Abonnés

	2003	2004	2005	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés*, toutes cartes confondues	326	325	287	- 11,69 %

* abonnements et forfaits

L'année 2005 est marquée par une baisse sensible du nombre d'abonnés dans le parc, qui est dû au départ du groupe d'abonnés "Paris Normandie" et ce, malgré une tendance à la hausse des abonnements forfaitaires.

2 - Tarifs (TTC)

	2003	2004	2005	évolution
horaires				
1,00 €	< à 27 mn	< à 27 mn	< à 26 mn	
1,50 €	de 27 à 55 mn	de 27 à 55 mn	de 26 à 53 mn	
2,00 €	de 55 à 74 mn	de 55 à 74 mn	de 53 à 71 mn	
3,00 €	de 74 à 116 mn	de 74 à 116 mn	de 71 à 111 mn	
4,50 €	de 116 à 177 mn	de 116 à 177 mn	de 111 à 169 mn	
5,50 €	de 177 à 232 mn	de 177 à 232 mn	de 169 à 222 mn	
6,50 €	de 232 à 300 mn	de 232 à 300 mn	de 222 à 287 mn	
7,50 €	de 300 à 453 mn	de 300 à 453 mn	de 287 à 443 mn	
10,00 €	de 453 à 576 mn	de 453 à 576 mn	de 443 à 550 mn	
10,00 €	de 576 à 1364 mn	de 576 à 1364 mn	de 550 à 1304 mn	
abonnements				
hebdomadaire	34,11 €	34,30 €	35,69 €	+ 4,05 %
mois	105,58 €	106,18 €	110,46 €	+ 4,03 %
trimestriel	300,50 €	302,22 €	314,39 €	+ 4,03 %
année	584,73 €	588,09 €	611,80 €	+ 4,03 %
mois (nuit)	45,48 €	45,74 €	47,58 €	+ 4,02 %

Une révision du tarif des abonnements est intervenue le 1^{er} septembre 2005. Cette révision a entraîné une augmentation moyenne de 4 % pour l'ensemble des tarifs.

3 - Chiffre d'affaires (TTC)

	2003	2004	2005	évolution 2004/2005
CA Stationnement horaire	588 658 €	616 067 €	628 835 €	+ 2,07 %
CA Abonnements	264 728 €	277 495 €	263 571 €	- 5,02 %
CA Divers	18 471 €	20 811 €	19 291 €	- 7,30 %
CA Total	871 857 €	914 373 €	911 697 €	- 0,29 %

Soit un CA/place (hors recettes diverses) en 2005 : 2 112 €

Le chiffre d'affaires 2005 est en légère baisse.

4 - Redevance

La redevance due par la SEM Rouen Park se compose :

- ⇒ d'une redevance fixe, due au titre de l'occupation du domaine public, d'un montant de 221 051,07 €.
- ⇒ d'une redevance complémentaire égale à 2,5% du montant total HT des recettes d'exploitation.

	2003	2004	2005	évolution
redevance fixe	221 051,07 €	221 051,07 €	221 051,07 €	0%
redevance complémentaire	21 334,61 €	22 339,07 €	22 310,15 €	- 0,13%

Le niveau de redevance complémentaire suit l'évolution du CA.

5 - Travaux/Services rendus aux usagers

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés en continu sur l'ensemble de l'année (installation détecteur ionique du système de détection incendie, éclairage, reprises ponctuelles de peinture).

Chaque année, une visite du parking est programmée avec les services techniques. Celle-ci s'est déroulée le 15 novembre 2005. Les points les plus significatifs qui ont été relevés sont les suivants :

- la mise en place dans le parc du paiement par carte bleue sans tabulation de code. Ce système de paiement semble très apprécié par les usagers.
- une amélioration de la signalétique indiquant les sorties et les sens de circulation.
- la neutralisation de places près du local d'accueil pour permettre le stationnement des motos. Ce service fonctionne bien. La SEM reçoit de nombreuses demandes pour ce type de stationnement.
- L'installation au niveau -2 d'une station de lavage à sec des véhicules.
- Le départ des abonnements Paris-Normandie a entraîné une forte baisse du nombre d'abonnements.
- Une réflexion a été engagée pour améliorer la signalétique extérieure du parc. Selon la SEM, le cheminement pour accéder au centre ville puis au parking n'est pas aisé. Il reste par ailleurs mal identifié par les automobilistes (confusion entre parking de la Mairie et le parking public due à l'appellation Hôtel de Ville). Un aménagement de l'entrée du parc a été envisagé (signalétique claire et visible de loin pour les automobilistes avec un fléchage sur le mur extérieur par la pose de panneaux lumineux). Cette démarche n'a pas abouti en raison d'un refus de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Parking de la Bourse

Par contrat de Délégation de Service Public du 29 septembre 2004, la Ville a confié l'exploitation du parking de la Bourse à la Société d'Economie Mixte Rouen Park.

La durée du contrat est fixée à 11 ans. Ce parc comporte 189 places réparties sur un seul niveau.

1 - Fréquentation

• Visiteurs horaires

	2003	2004	2005	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	131 264	138 674	122 575	- 11,61 %
ticket moyen	2,75 €	3,09 €	3,08 €	0%
durée moyenne de stationnement	2h14	2h13	2h09	
Pics de fréquentation	déc, oct	oct, nov, déc	mai, juin, déc	

La fréquentation horaire a diminué sur l'année de 11,61 %. Cette baisse s'explique principalement par les travaux de rénovation entrepris dans le parc.

• Abonnés

	2003	2004	2005	évolution
moyenne mensuelle d'abonnés et forfaits	9	9 + 50*	53	- 10,17 %

* cartes d'accès SEM Rouen Park

Le nombre d'abonnés était déjà très faible pendant la période d'exploitation par la Société Vinci Park : 7 à 9 abonnements en moyenne.

Il faut noter que Vinci Park pratiquait des forfaits appelés "passagers" assimilables à des abonnements.

La SEM délivre en moyenne mensuelle 45 cartes d'abonnements et 8 forfaits

2 - Tarifs (TTC)

	2003/2004 (Vinci Park)	2004 (Sem R. Park)	2005 (Sem R. Park)	évolution
horaires				
> 60 mn (1h)	1 €	1,50 €	1,50 €	0,00 %
> 120 mn (2h)	2,80 €	3 €	3 €	0,00 %
> 180 mn (3h)	4 €	3,50 €	3,50 €	0,00 %
> 210 mn	4 €	4 €	4 €	0,00 %
> 240 mn (4h)	5 €	4,50 €	4,50 €	0,00 %
> 300 mn (5h)	5 €	6 €	6 €	0,00 %
> 360 mn (6h)	6 €	7 €	7 €	0,00 %
> 420 mn	6 €	8 €	8 €	0,00 %
> 480 mn	6 €	9 €	9 €	0,00 %
> 540 mn (9h)	7 €	10 €	10 €	0,00 %
> 1140 mn	7 €	10 €	10 €	0,00 %
Au-delà de 24h et par tranche de 6h	7€ (24h)	5 €	5 €	0,00 %
abonnements				
Permanent trimestre	156 €	250 €	250 €	0,00 %
Permanent annuel	624 €	1 000 €	1 000 €	0,00 %
Nuit trimestriel	115 €	115 €	115 €	0,00 %

Aucune modification tarifaire n'a été effectuée au cours de l'exercice 2005.

3 - Chiffre d'affaires (TTC)

	2003	2004	2005	évolution 2004/2005
CA Stationnement horaire	402 435 €	428 813 €	378 047 €	- 11,84 %
CA Abonnements	6 338 €	16 299 €	36 079 €	+ 121,36 %
CA Divers	4 625 €	3 786 €	1 267 €	- 66,53 %
CA Total	413 398 €	448 898 €	415 393 €	- 7,46 %

Soit un CA/place (hors recettes diverses) en 2005 : 1 837 €

L'évolution du CA suit la baisse de la fréquentation de ce parc.

Le nombre d'abonnements et de forfaits souscrits dans ce parc augmente.

4 - Redevance

La redevance du parking de la Bourse se compose :

- ⇒ d'une redevance variable de 10 % des recettes de stationnement jusqu'à un seuil de 250 000 € H.T. + 25 % en 2005 sur l'ensemble des recettes de stationnement H.T. pour la partie des recettes supérieure à 250 000 € H.T.
- ⇒ d'une redevance pour frais de contrôle de 3 500 € H.T. indexée annuellement.
- ⇒ d'une redevance fixe de 44 300 € indexée.

	2004*	2005	évolution
Redevance variable	12 954,83 €	58 681,44 €	Non significatif
Redevance frais de contrôle	1 046,50 €	4 235,20 €	
Redevance fixe	11 075 €	45 885,41 €	

3/12^{ème} du montant car début du contrat au 29/09/2004.

5 - Travaux/Services rendus aux usagers

La SEM Rouen Park a engagé un programme de rénovation du parking de la Bourse dont la date d'achèvement était initialement prévue pour le mois de septembre 2005.

Des difficultés techniques lors de la réalisation de certains travaux ont retardé le bon déroulement du chantier.

Il s'est notamment avéré nécessaire pour la SEM de réaliser des études préalables complémentaires avant le démarrage des travaux (sondages du sous-sol pour localiser certains réseaux, étude approfondie sur le percement des parois). De même, la réalisation des fondations des escaliers soulève actuellement des problèmes techniques.

Actuellement sont achevés la construction du nouveau local d'accueil ; l'élargissement de la rampe d'accès pour les piétons ainsi que le remplacement des parois vitrées.

VINCI PARK

Le Parking de la Haute Vieille Tour

Le 2 mai 1978, la Ville de Rouen a confié à la Société Sogeparc Haute Vieille Tour, devenue Sogeparc France dont le capital est détenu par le groupe Vinci Park, la construction et l'exploitation du Parking de la Haute Vieille Tour. Ce parking comprend 4 niveaux dont un en terrasse et trois en sous-sol.

La durée du contrat de concession est fixée à 30 ans. Il se termine le 14 décembre 2009.

Le parking comporte 428 places (25 amodiations)

1 - Fréquentation

• Visiteurs horaires

	2003	2004	2005	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	224 443	237 987	220 046	- 7,54 %
ticket moyen	3,15 €	3,10 €	3,17 €	+ 2,26 %
durée moyenne de stationnement	2h17	2h15	2h18	
Pics de fréquentation	déc; nov, oct.	déc, oct, sept.	déc, oct, mai.	

• Abonnés

	2003	2004	2005	évolution
nombre annuel d'abonnés, toutes cartes confondues	331	337	380	+ 12,76 %

La fréquentation des visiteurs horaires est en diminution alors que le nombre d'abonnés est en forte progression en 2005.

Le ticket moyen est stable.

2 - Tarifs (T.T.C.)

	2003	2004	2005	évolution
horaires				
1h	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0,00 %
2h	2,80 €	2,80 €	2,80 €	0,00 %
3h	4,00 €	4,00 €	4,00 €	0,00 %
12h	7,00 €	7,00 €	7,00 €	0,00 %
24h	9,00 €	9,00 €	9,00 €	0,00 %
abonnements				
semaine	35,00 €	35,00 €	35,00 €	0,00 %
mois	95,00 €	95,00 €	95,00 €	0,00 %
trimestre	235,00 €	235,00 €	235,00 €	0,00 %

Aucune révision des tarifs n'est intervenue en 2005.

3 - Chiffre d'affaires (T.T.C.)

	2003	2004	2005	évolution 2004/2005
CA Stationnement horaire	707 807 €	737 732 €	698 338 €	- 5,34 %
CA Abonnements	285 441 €	281 571 €	310 008 €	+ 8,68 %
CA Divers	6 230 €	13 804 €	10 626 €	- 23,02 %
CA Total	999 478 €	1 033 107 €	1 018 972 €	- 1,37 %

Soit un CA/place (hors recettes diverses) en 2005 : 1 991 €

4 - Redevance

La redevance due par Vinci Park se compose d'une redevance annuelle égale à 3 % des recettes annuelles H.T. (hors divers)

	2003	2004	2005	évolution
redevance fixe	23 838	25 642	25 378	- 1,02 %

5 - Travaux

En 2005, Vinci signale un changement complet du matériel de péage (barrière et bornes, caisses, cartes d'abonnement) et du système d'éclairage à l'entrée du parc, une remise en peinture d'un cheminement piéton sur la terrasse du parc, ainsi que l'augmentation de la puissance d'éclairage.

Le Parking du Vieux Marché

Par convention en date du 20 juillet 1973, la Ville de Rouen a confié à la société Proservice, devenue Sogeparc Rouen puis Sogeparc France, la construction et l'exploitation du parking du Vieux-Marché.

Ce parking comporte 408 places (dont 47 amodiées) réparties sur 4 niveaux en sous-sol.

La durée de la concession est fixée à 30 ans à compter de la mise en service du parc qui est intervenue le 1^{er} janvier 1979.

En 1999-2000 le capital de Sogeparc a été racheté par le groupe Vinci.

1 - Fréquentation

• Visiteurs horaires

	2003	2004	2005	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	402 805	398 805	431 718	+ 8,25 %
ticket moyen	3,13 €	3,06 €	3,27 €	+ 6,86 %
durée moyenne de stationnement	2h05	2h04	1h55	
Pics de fréquentation	sept, oct, déc	oct, nov, déc	déc, oct. juin.	

• Abonnés

	2003	2004	2005	évolution
nombre annuel moyen d'abonnés, toutes cartes confondues	176	180	203	+ 12,78 %

La fréquentation des visiteurs horaires et abonnés est en progression au cours de l'année 2005.

Le prix du ticket moyen a augmenté cette année en raison de l'augmentation des tarifs.

2 - Tarifs (T.T.C.)

	2003	2004	2005	évolution
horaires				
1h	1,50 €	1,50 €	1,70 €	+ 13,33 %
2h	3,00 €	3,00 €	3,40 €	+ 13,33 %
3h	4,50 €	4,50 €	4,50 €	0,00 %
4h	6,00 €	6,00 €	6,00 €	0,00 %
12h	10,00 €	10,00 €	10,50 €	0,00 %
24h	10,00 €	10,00 €	10,50 €	0,00 %
abonnements				
semaine	35,00 €	35,00 €	35,00 €	0,00 %
trimestre	275,00 €	275,00 €	275,00 €	0,00 %

Une révision des tarifs est intervenue le 1^{er} avril 2005 (la précédente révision avait eu lieu le 1^{er} juin 2003). L'application de la formule de révision a entraîné une augmentation moyenne des tarifs de 7,98%. Cette évolution s'expliquait en partie par une dérive de l'indice des salaires et de l'indice des travaux publics, figurant dans la formule de révision, qui ont connu respectivement une variation de +4,33% et +5,88% en un an. La Ville et le délégataire se sont mis d'accord pour maintenir le tarif en vigueur en 2004 pour les tarifs des 3^{ème} et 4^{ème} heures.

3 - Chiffre d'affaires (T.T.C.)

	2003	2004	2005	évolution 2004/2005
CA Stationnement horaire	1 261 980 €	1 219 711 €	1 409 850 €	+ 15,59 %
CA Abonnements	148 979 €	136 164 €	154 385 €	+ 13,38 %
CA Divers	13 092 €	38 761 €	27 273 €	- 29,64 %
CA Total	1 424 051 €	1 394 636 €	1 591 508 €	+ 14,12 %

Soit un CA/place (hors recettes diverses) en 2005 : 3 262 €

L'évolution du CA suit les résultats de la fréquentation.

4 - Redevance

La redevance due par Vinci Park se compose :

- ⇒ d'une redevance annuelle égale à 50 % de la recette annuelle par emplacement de parc public au-delà d'une recette de 3 303,08 € H.T indexée.
- ⇒ d'une redevance annuelle forfaitaire de 3,05 € pour les places de garage privé.

	2003	2004	2005	évolution
redevance seuil des recettes	0 €	0 €	0 €	0%
redevance forfaitaire	689,30 €	868,92 €	893,75 €	+ 2,85 %

En 2005, la recette annuelle par emplacement s'est élevée à 3 633,02€ et la recette de référence révisée à 3 691,62 €.

5 - Travaux

En 2005, Vinci signale un changement complet du matériel de péage (barrière et bornes, caisses, cartes d'abonnement).

Le Parking de la Pucelle

Par convention du 30 avril 1993, la Ville de Rouen a confié à la SNC Parking de la Pucelle, (dont le capital est détenu par deux sociétés du groupe Sogeparc, filiale du groupe Vinci Park) la construction d'un ensemble immobilier à usage principal de parc de stationnement et l'exploitation de ce parc.

La capacité totale de ce parc est de 617 places. 441 sont affectées au public (dont 39 amodiées) et se répartissent sur 4 niveaux en sous-sol. Le niveau -1 est un parking privé réservé à E.D.F.

La durée de la concession est fixée à 38 ans à compter de la mise en service de l'ouvrage, intervenue en 1995.

1 - Fréquentation

• Visiteurs horaires

	2003	2004	2005	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	198 314	210 969	181 324	- 14,05 %
ticket moyen	3,19 €	3,28 €	3,53 €	+ 10,66 %
durée moyenne de stationnement	2h11	2h16	2h13	
Pics de fréquentation	sept, oct, déc	juin, oct, déc	déc avril, mars,	

La diminution de la fréquentation horaire est due notamment à la mise en place provisoire du nouveau plan de circulation à la suite des travaux TEOR, rue du Général Giraud, rendant difficile l'accès au parc.

• Abonnés

	2003	2004	2005	évolution
nombre annuel d'abonnés, toutes cartes confondues	361	321	329	+ 2,49 %

Cette année, on note une augmentation du nombre d'abonnés après une importante baisse en 2004 due à la concurrence du parc « Square des Arts ».

2 - Tarifs (T.T.C.)

	2003	2004	2005	évolution
horaires				
1h	1,50 €	1,50 €	1,70 €	+ 13,33 %
2h	3,00 €	3,00 €	3,40 €	+ 13,33 %
3h	4,00 €	4,00 €	4,00 €	0,00%
4h	5,00 €	5,00 €	5,00 €	0,00%
12h	7,00 €	7,00 €	7,50 €	+ 5 %
24h	9,00 €	9,00 €	9,50 €	+ 5 %
abonnements				
semaine	35,00 €	35,00 €	35,00 €	0,0 0%
mois	95,00 €	95,00 €	95,00 €	0,00 %
trimestre	265,00 €	265,00 €	265,00 €	0,00 %

Une révision des tarifs est intervenue le 1^{er} avril 2005 (la précédente révision date du 1^{er} juin 2003). La tarification proposée par Vinci Park (le contrat ne prévoit pas de clause d'indexation) a conduit à une augmentation moyenne des tarifs de 9,26%. La Ville et le délégataire se sont mis d'accord pour maintenir le tarif en vigueur en 2004 pour les tarifs des 3^{ème} et 4^{ème} heures.

3 - Chiffre d'affaires (T.T.C.)

	2003	2004	2005	évolution 2004/2005
CA Stationnement horaire	631 871 €	691 697 €	640 230 €	- 7,45 %
CA Abonnements	343 313 €	326 287 €	329 413 €	+ 0,96 %
CA Divers	9 334 €	88 406 €	5 845 €	Non significatif
CA Total	984 518 €	1 106 390 €	975 488 €	- 11,83 %

Soit un CA/place (hors recettes diverses) en 2005 : 1 849 €

4 - Redevance (T.T.C.)

La redevance due par la société Vinci Park se compose d'une redevance égale à 10 % du bénéfice distribué.

A ce jour, aucune redevance n'est due en raison des déficits cumulés sur les années antérieures et de l'absence de distribution des bénéfices par la société.

5 - Travaux

Vinci Park n'a pas effectué de grosses réparations en 2005. Seuls ont été remplacés les boutons d'appel des ascenseurs et changée la tuyauterie interne aux fosses de relevage.

Le Parking Saint-Marc

Par convention du 3 décembre 1992, la Ville de Rouen a confié l'exploitation du Parking Saint-Marc à la société SOGEA Normandie, devenue SOGEA Centre, puis Effiparc Centre, pour une durée de 30 ans. En 1999-2000 le capital de la société a été repris par le groupe Vinci Park.

Ce parc a la particularité de réunir une partie privée et une partie publique. Sa capacité totale est de 867 places. La partie publique représente 531 places (dont 6 amodiations), les 336 autres places sont affectées au Centre Commercial Intermarché.

Le parc est ouvert à la clientèle horaire tous les jours de 6h30 à 22h.

1 - Fréquentation

• Visiteurs horaires

	2003	2004	2005	évolution
nombre de visiteurs horaires sur l'année	163 633	175 962	179 116	+ 1,8 %
ticket moyen	2,66 €	3,22 €	2,78 €	- 13,66 %
durée moyenne de stationnement	1h49	2h13	1h46	
Pics de fréquentation	déc, oct	oct, nov, déc	déc oct, nov,	

• Abonnés

	2003	2004	2005	évolution
nombre annuel d'abonnés, toutes cartes confondues	530	453	451	- 0,44 %

La fréquentation horaire et abonnés est relativement stable (légère hausse pour les visiteurs horaires)

En revanche, la durée moyenne de stationnement diminue.

2 - Tarifs (T.T.C.)

	2003	2004	2005	évolution
horaires				
30mn	1,00 €	1,00 €	1,00 €	0,00 %
1h	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0,00%
2h	3,00 €	3,00 €	3,00 €	0,00%
3h	4,00 €	4,00 €	4,00 €	0,00%
12h	7,00 €	7,00 €	7,00 €	0,00%
24h	9,00 €	9,00 €	9,00 €	0,00%
abonnements				
mois	suppression	suppression		
trimestre	254,00 €	254,00 €	254,00 €	0,00%
année	900,04 €	900,04 €	900,00 €	0,00%

En 2005, il n'y a eu aucune révision de la grille tarifaire.

3 - Chiffre d'affaire (T.T.C.)

	2003	2004	2005	évolution 2004/2005
CA Stationnement horaire	435 156 €	481 453 €	498 581 €	+ 3,56 %
CA Abonnements	310 232 €	309 310 €	301 209 €	-2,62 %
CA Divers	67 015 €	88 675 €	83 312 €	- 6,05 %
CA Total	812 403 €	879 438 €	883 102 €	+ 0,42 %

Soit un CA/place (hors recettes diverses) en 2005 : 1 390 €

Le montant du chiffre d'affaire divers se compose de la participation du supermarché au fonctionnement du parc, de recettes de publicité et de prestations diverses.

• Redevance (T.T.C.)

Aucune redevance n'est due par la société Effiparc. Une indemnité a été versée à la Ville au début de l'exploitation (1 554 979,98 €).

• Travaux

En 2005, Vinci signale le déplacement d'une caisse automatique et la création d'un nouvel hall de caisse, la mise en peinture des halls de caisse, la rénovation du puits n°3 et des marches des escaliers.

Des travaux sur la station de relevage ont été entrepris.

Commentaires relatifs aux travaux et services rendus aux usagers dans les parkings exploités par la Société Vinci-Park

Les parkings bénéficient des services développés par le groupe Vinci à l'attention de la clientèle, tels que le prêt de paniers, de parapluies, de vélos ou l'assistance "ange gardien" pour l'accompagnement en sous-sol ou le port des paquets lourds ou encombrants ainsi qu'un service anniversaire.

Des opérations de promotions spécifiques ont été mises en place :

- Pâques (jeux à gratter, chocolat, œufs),
- Rentrée scolaire (jeux à gratter et sacs de la Française des Jeux
- Fêtes de fin d'année,
- Distribution de dépliants sur le forfait soirée,
- Distribution de dépliants sur l'abonnement nuit.

Une radio Vinci Park propose un programme musical et peut ainsi annoncer les manifestations importantes.

Pour minimiser le temps passé des automobilistes entre l'entrée piétonne et la sortie des véhicules, Vinci propose de nombreux moyens de paiement à sa clientèle notamment en acceptant « les cartes pétrolières » destinées aux professionnels itinérants. Dorénavant, Vinci accepte aussi les cartes Total GR pouvant être utilisées par tous les usagers. Ces cartes leur permettent de payer non seulement le paiement du stationnement mais aussi le carburant, l'entretien de leur véhicule et l'acquittement des péages d'autoroutes.

En 2005, Vinci, en coordination avec le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, a assuré une promotion de la semaine Européenne de la Mobilité par voie d'affichage et par la diffusion d'un livret auprès des automobilistes (ce livret avait pour objet d'inciter les automobilistes à une utilisation de leur véhicule qui soit respectueuse de l'environnement).

Enfin, Vinci a créé il y a deux ans un service « Relations Clients ». Les appels reçus par ce service font l'objet d'un renvoi immédiat par courrier électronique à la Direction Régionale concernée.

De façon générale, la répartition des appels est la suivante :

- pour 56 %, il s'agit de demandes de renseignements (tarifs, heures d'ouvertures, etc.),
- pour 18 % cela concerne des incidents techniques (défaut péage, etc.),
- 16 % des appels sont relatifs à des problèmes mineurs (objets perdus...),
- 10 % concernent des réclamations, des remarques et des suggestions.

SYNTHESE

La fréquentation

Nombre de visiteurs horaires

	Q-Park		EFFIA	SEM Rouen Park		Vinci Park				
	Emmurées 278	Palais 1130	Gare 461	Hôtel de Ville 361	Bourse 189	Haute Vieille Tour 428	Vieux Marché 408	Pucelle 441	Saint-Marc 531	
2003	9 714	768 541	30 652	186 129	131 264	224 443	402 805	198 314	163 633	2 115 496
2004	9 879	790 880	30 184	190 683	138 674	237 987	398 805	210 969	175 962	2 184 028
2005	11 875	830 047	40 815	196 585	122 575	220 046	431 718	181 324	179 116	2 214 101
*Moy/ place	51	788	88	583	649	546	1196	451	341	4 693

* total places horaires et abonnés hors amodiations

Observations :

La fréquentation horaire des parkings a augmenté de 1,38 % en 2005.

Ce sont les parkings du Palais et du Vieux-Marché qui restent les parkings les plus fréquentés.

Malgré des travaux en cours d'année, le Parking du Palais voit sa fréquentation évoluer.

La fréquentation du parking des Emmurées, depuis la reprise par la société Q-Park, continue de progresser légèrement.

Quant au parking de la Gare, il affiche une fréquentation très faible au regard de sa capacité.

On peut espérer une meilleure identification du parking en raison du report de la clientèle SNCF vers le parking de la gare au cours de l'année.

Recettes horaires TTC

	Q-Park		EFFIA	SEM Rouen Park		Vinci Park				
	Emmurées 278	Palais 1130	Gare 461	Hôtel de Ville 361	Bourse 189	Haute Vieille Tour 428	Vieux Marché 408	Pucelle 441	Saint- Marc 531	
2003	19 654	2 396 569	191 958	588 658	402 435	707 807	1 261 980	631 871	435 156	6 636 088
2004	20 186	2 498 519	203 679	616 067	428 813	737 732	1 219 711	691 697	481 453	6 897 857
2005	21 491	2 700 350	263 543	628 835	378 047	698 338	1 409 850	640 230	498 581	7 239 265

Observations :

Les recettes ont augmenté de 4,95 % en 2005 sur l'ensemble des parcs malgré une baisse des recettes pour les parkings de la Bourse, de la Haute Vieille Tour et de la Pucelle.

Nombre d'abonnés

	Emmurées 278	Palais 1130	Gare 461	Hôtel de Ville 361	Bourse 189	Haute Vieille Tour 428	Vieux Marché 408	Pucelle 441	Saint- Marc 531	TOTAL
2003	275	782	301	326	9	331	176	361	530	3 091
2004	270	717	290	325	9 + 50	337	180	321	453	2 898
2005	319	756	262	287	5 3	380	203	329	451	3 040

Observations :

A l'exception des parkings de la Gare, de la Bourse et de l'Hôtel de Ville et Saint-Marc, le nombre moyen mensuel d'abonnés a augmenté dans la majorité des parkings publics.

Recettes abonnés TTC

	Emmurées 278	Palais 1130	Gare 461	Hôtel de Ville 361	Bourse 189	Haute Vieille Tour 428	Vieux Marché 408	Pucelle 441	Saint- Marc 531	TOTAL
2003	170 772	744 816	289 910	264 728	6 338	285 441	148 979	343 313	310 232	2 564 529
2004	178 302	689 918	267 904	277 495	16 299	281 571	136 164	326 287	309 310	2 483 250
2005	179 941	735 634	264 113	263 571	36 079	310 008	154 385	329 413	301 209	2 574 353

Observations :

Globalement, les recettes générées par les abonnements sont en progression et suivent en cela l'augmentation du nombre d'abonnés dans les parcs.

Le montant de recettes le plus important généré par les abonnements reste celui du parking du Palais.

Les tarifs

tarifs horaires au 31 décembre 2005

	parking du Vieux Marché	parking de la Pucelle	parking de la Haute Vieille Tour	parking Saint-Marc	parking Espaces du Palais	parking de la Gare	parking de l'Hôtel de Ville	parking de la Bourse	parking des Emmurées
-26 mn						10 mn gratuites	1,00		
-30 mn					0,80 €				
30 mn				1 €		1 €	1,50 €		0,70 €
1h	1,70 €	1,70 €	1,50 €	1,50 €	1,80 €	1,90 €	2 €	1,50 €	1,30 €
1h30				2,50 €		3,80 €	3 €	€	
2h	3,40€	3,40 €	2,80 €	3 €	3,30 €	5,60 €	4,50 €	3 €	2,30 €
3h	4,50 €	4 €	4 €	4 €	4,70 €	5,60 €	5,50 €	3,50 €	3,20 €
4h	6 €	5 €	5 €	5 €	6,50 €	6,60 €	6,50 €	4,50 €	3,80 €
5h	7,50 €	5,50 €	5 €	5 €	6,50 €	6,60 €	7,50 €	7 €	4,40 €
6h	8,50 €	6,50 €	6 €	6 €	6,50 €	8,10 €	7,50 €	7 €	4,80 €
9h	9,50 €	7,50 €	7 €	7 €	8,80 €	8,70 €	8,50 €	10 €	5,30 €
12h	10,50 €	7,50 €	7 €	7 €	10,50 €	8,70 €	10 €	10 €	6 €
24h	10,50 €	9,50 €	9 €	9 €	10,50 €	8,70 €	10 €	10 €	6 €

tarifs des abonnements au 31 décembre 2005

parking du Vieux Marché	parking de la Pucelle	parking de la Haute Vieille Tour	parking Saint- Marc	parking Espaces du Palais	parking de la Gare	parking de l'Hôtel de Ville	parking de la Bourse	parking des Emmurées
-------------------------------	--------------------------	--	---------------------------	------------------------------------	-----------------------	-----------------------------------	----------------------------	-------------------------

abonnement permanent:

hebdomadaire					93,50 €	80,70 €* 257,70 €	34,69 € 110,46 € 314,39 € 611,80 € 1 189,58 €		51 € 153 €
mensuel	275 €	265 €	235 €	254 €				250 €	
trimestriel									
semestriel				900 €		945 €		1 000 €	
annuel									
trimestriel (avec réservation)		390 €							
annuel (avec réservation)									

abonnement jour:

mensuel				70 €			76,47 €		
trimestriel				200 €			220,93 €	200 €	
semestriel							424,86 €		
annuel				650 €			815,71 €		

abonnement nuit:

mensuel	38 €	38 €	38 €	38 €	29 €	38,00 €* 118,95 € 229,42 € 407,86 € 59,48 € 161,44 € 305,89 € 577,80 € 67,98 € 135,95 €			
trimestriel	114 €	114 €	114 €	114 €				115 €	
semestriel								230 €	
annuel									
nuit résident mensuel									
nuit résident trimestriel									
nuit résident semestriel									
nuit résident annuel									
nuit groupe trimestriel									
nuit groupe semestriel									

abonnement moto:

mensuel	55 €	55 €		55 €		36 €* 42,48 €		
trimestriel	117 €	117 €	117 €	117 €		115,10 € 118,95 €		
semestriel						421,90 € 237,92 €		

forfaits:

7 jours	35 €	35 €	35 €	35 €		34,30 €		25,00 €
14 jours	50 €	50 €	50 €	50 €				
21 jours	72 €	72 €	72 €	72 €				
31 jours	95 €	95 €	95 €	95 €				80,00 €
moto et nuit								
7 jours	20 €	20 €	20 €	20 €				
31 jours	55 €	55 €	55 €	55 €				

tarifs divers:

résidant (mensuel)					55,50 €			
semaine (mensuel)					83 €			
commerçant (mensuel)					87 €			
shopping						3,40 €		
week end						12,40 €	5 €	5 €
forfait hôtelier								5 €
véhicule urbain trimestriel								125 €
véhicule urbain semestriel								250 €
spectacle								25 €
forfait soirée	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €

* Parking de la gare : Nouvelle politique d'abonnements (3 mois minimum)

Observations :

Quatre parcs de stationnement ont fait évoluer leurs tarifs au cours de l'année 2005 conformément aux clauses contractuelles :

- le parking de la Gare, au 1^{er} janvier, sur l'ensemble de ses tarifs, puis une modification des formules d'abonnements au 1^{er} avril 2005. Deux nouvelles tranches horaires ont été mises en place : 10 à 30 mn au tarif de 1 €, 30 mn à 1h au tarif de 1,90 €. Le "Pass 1 mois" a été mis en place.
- le parking du Palais au 1^{er} janvier pour les abonnements et les tarifs horaires.
- le parking de l'Hôtel de Ville, au 1^{er} septembre, pour l'ensemble de ses tarifs.
- le parking du Vieux Marché et de la Pucelle, au 1^{er} avril 2005 pour les tarifs horaires.

Les indicateurs économiques et financiers

	Emmurées	Palais	Gare	Hôtel de ville	Bourse	Hte Vieille Tour	Vieux marché	Pucelle	Saint Marc
Nbre de places	278	1130	461	361	189	428	408	441	531
pl. publiques	233	1053	461	337	189	403	361	402	525
pl. amodiées	45	15	0	24	0	25	47	39	6

CA annuel (€ H.T.)	2005	209 283	2 925 114	441 256	762 288	347 319	851 983	1 330 692	815 625	738 380
	2004	192 327	2 705 564	394 800	764 526	375 333	863 800	1 166 083	925 075	737 824
CA par place	2005	753	2 589	856	2 112	1 837	1 991	3 262	1 849	1 390
	2004	692	2 394	957	2 118	1 986	2 018	2 858	2 098	1 389

EBE (€ H.T.)	2005	51 619	1 396 846	91 007	47 662	84 215	381 533	749 890	302 328	252 768
	2004	49 151	1 185 750	77 768	88 109	26 655	452 061	633 710	395 989	426 082
EBE par place	2005	20	1 236	197	132	446	891	1 838	686	476
	2004	177	1 049	169	244	141	1 056	1 553	897	802

Nbre visiteurs/place	2005	51	788	88	583	649	546	1196	451	341
	2004	42	751	65	564	733	590	1123	525	335

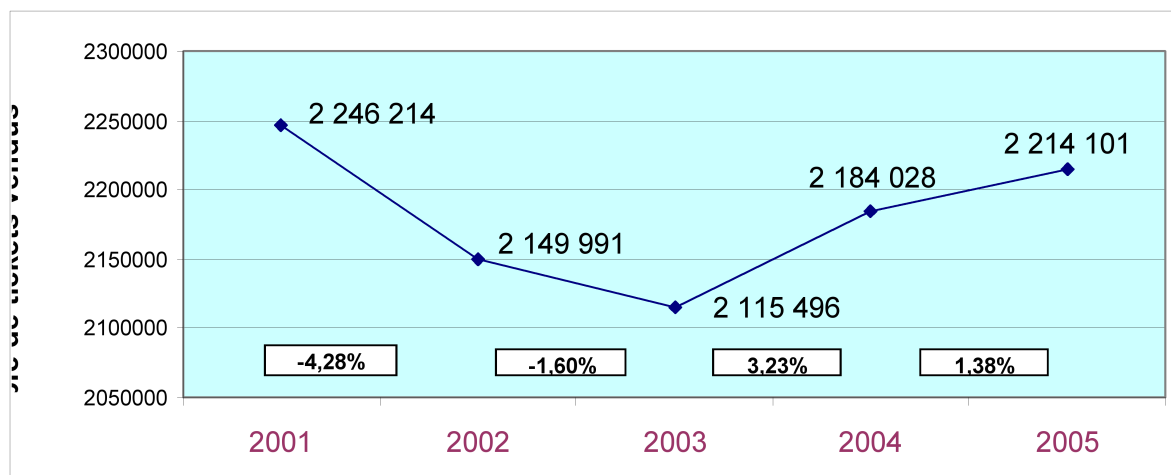
Subvention (€ H.T.)	2005	0	1 036 679	0	0	0	0	0	0	0
	2004	0	1 036 679	0	0	0	0	0	0	0

Redevance	2005	0	42 740	9 109	243 361	108 802	25 378	893	0	0
	2004	0	18 087	8 615	243 390	90 772	25 642	869	0	0

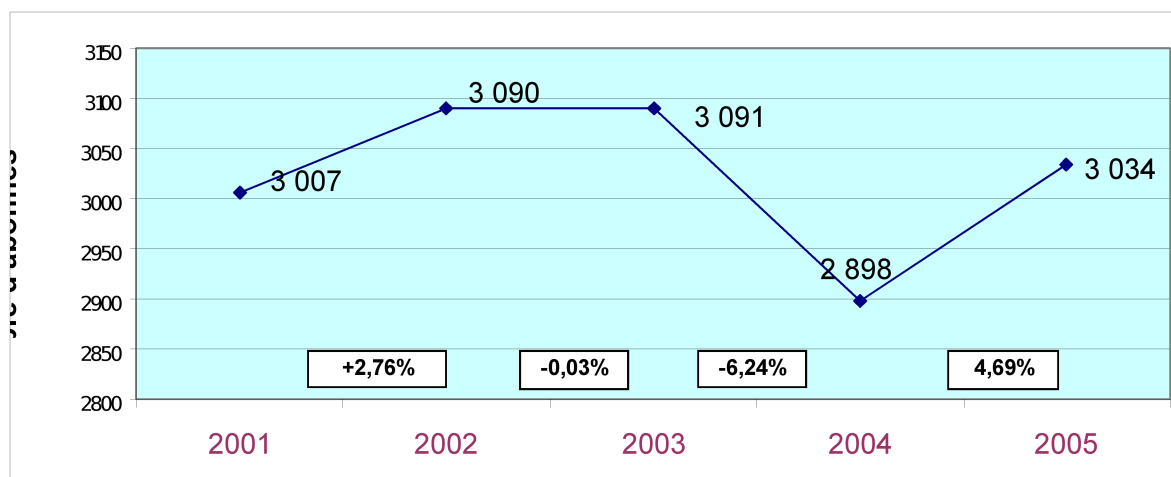
(* hors redevance)

(CA annuel = CA horaires – abonnements – divers)

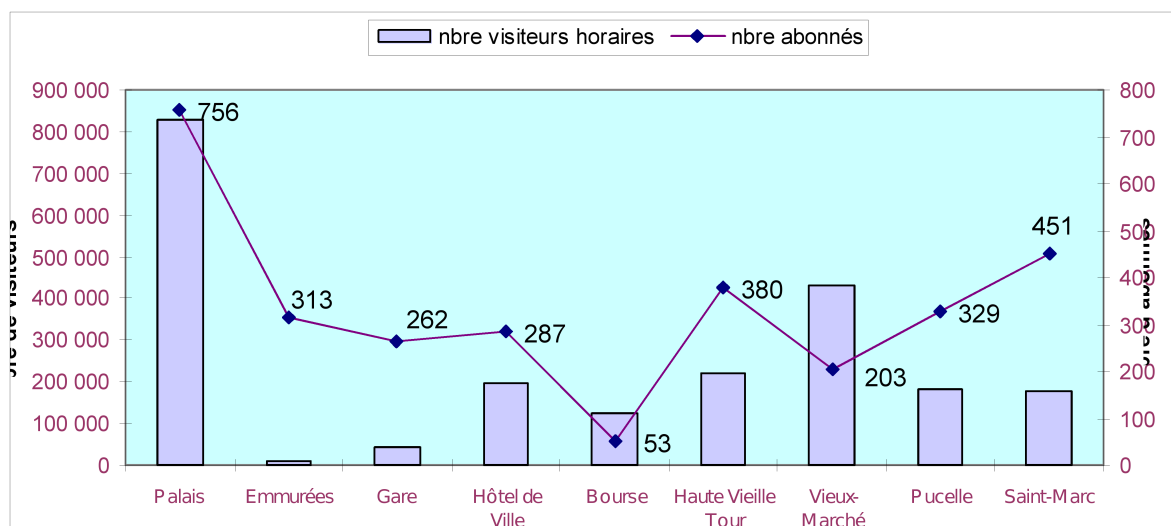
Evolution de la fréquentation "horaires"



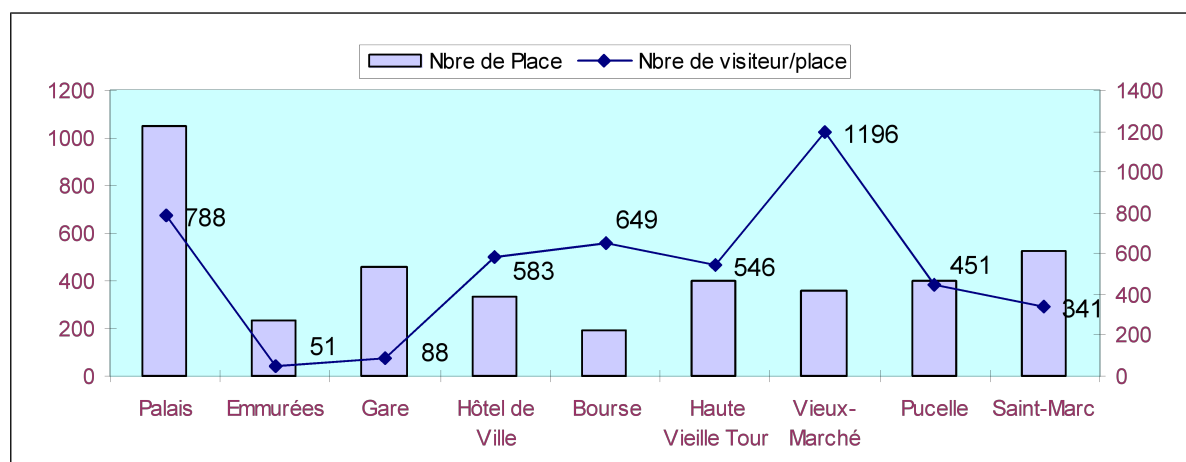
Evolution de la fréquentation "abonnés"



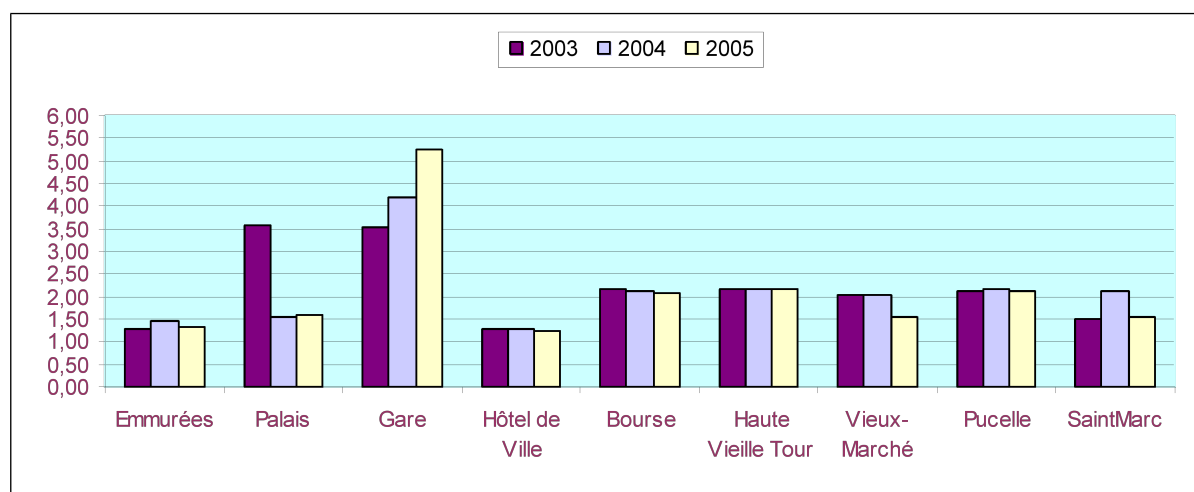
Répartition visiteurs et abonnés par parkings



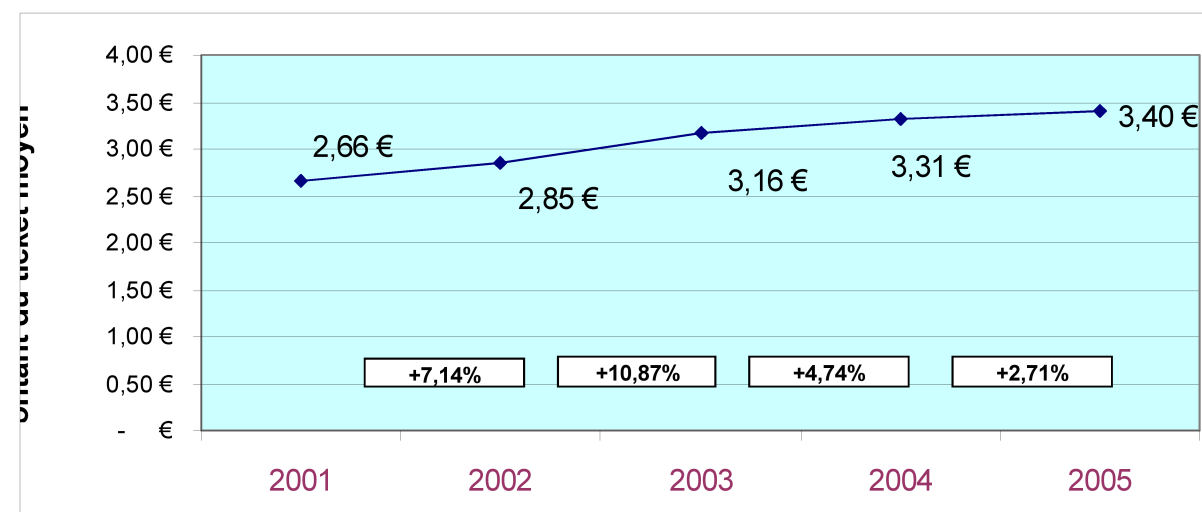
Répartition/Nbre de visiteurs horaire/place publique (hors places amodiées)



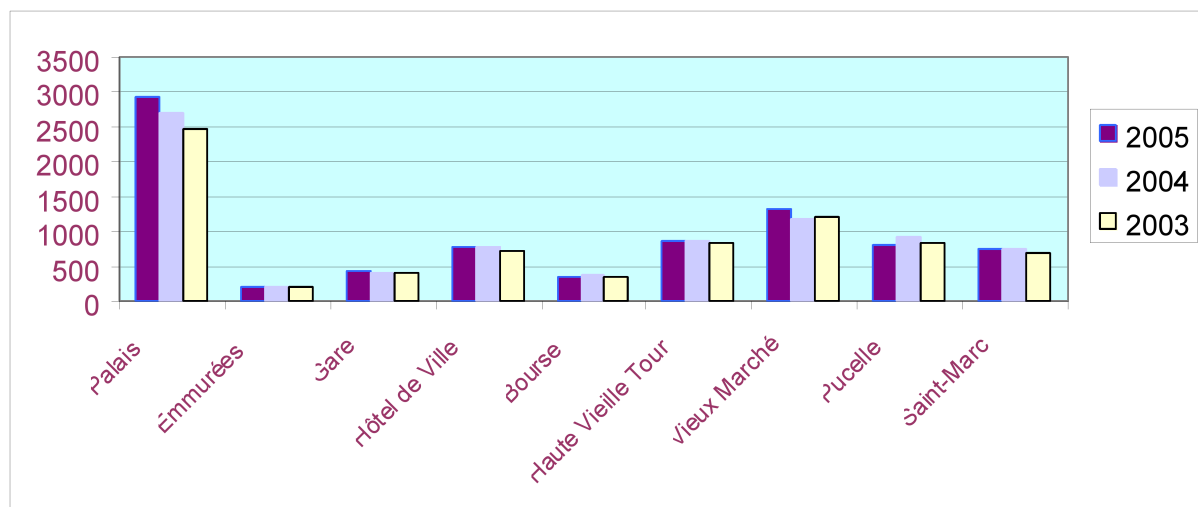
Durée Moyenne de Stationnement/parking



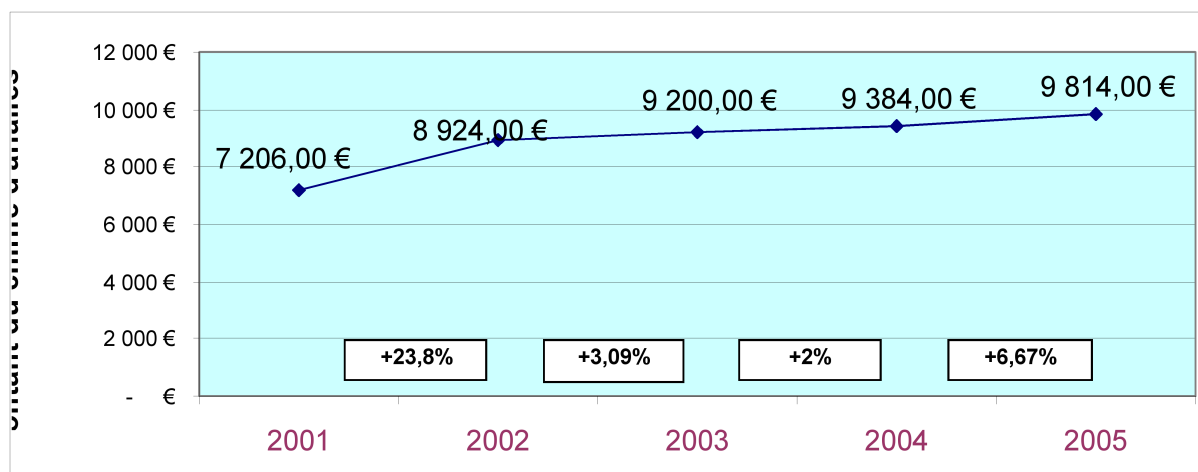
Evolution du ticket "moyen"



CA annuel par parking (K€)



Evolution du CA horaires et abonnés



EBE/place (€)

